



Programme d'innovation forestière – Centre canadien sur la fibre de bois

*Guide pour la présentation d'une demande de
contribution au Programme d'innovation forestière –
Centre canadien sur la fibre de bois*

2018–2019

*© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre
des Ressources naturelles, 2018*

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre du [Programme d'innovation forestière](#), le [Centre canadien sur la fibre de bois](#) (CCFB) appuie des activités de recherche, de développement et de transfert technologique dans le secteur forestier canadien afin de faire avancer les priorités du Gouvernement du Canada dans l'innovation et la croissance du secteur forestier.

Le financement total disponible est 1 000 000\$ en 2018-2019. En 2018-2019, le CCFB considérera des projets qui auront lieu sur les 2 années financières. Le CCFB entend financer approximativement 20 projets par année.

- Pour les projets de 1 an, toutes les activités des projets doivent se dérouler pendant l'exercice 2018-2019 (du 1er avril 2018 au 31 mars 2019). La date de début du remboursement des dépenses admissibles est celle de la signature de l'accord de contribution par les deux parties, le bénéficiaire et RNCan. La date de fin des dépenses admissibles sera au plus tard le 31 mars 2019.
- Pour les projets de 2 ans, toutes les activités des projets doivent se dérouler pendant les exercices 2018-2019 et 2019-2020 (du 1er avril 2018 au 31 mars 2020). La date de début du remboursement des dépenses admissibles est celle de la signature de l'accord de contribution par les deux parties, le bénéficiaire et RNCan. La date de fin des dépenses admissibles sera au plus tard le 31 mars 2020.

Les attributions de financement seront établies en fonction de la contribution relative du travail proposé à l'atteinte des objectifs et des priorités du programme du CCFB, du montant demandé par le demandeur et du financement global disponible. Pour plus d'information sur les détails du financement, voir la section 2.4 et 4.

1.1 À propos du Centre canadien sur la fibre de bois

Le Centre canadien sur la fibre de bois (CCFB) est un centre de recherche du Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada (SCF-RNCan), avec des employés situés partout au pays. Le CCFB travaille en étroite collaboration avec les intervenants et en particulier FPIInnovations, en combinant les priorités du gouvernement fédéral et les besoins de recherche du secteur forestier canadien.

Ce modèle de fonctionnement collaboratif nous donne les possibilités suivantes :

- Accroître la pertinence des travaux du SCF en harmonisant la recherche fédérale avec le secteur forestier, y compris l'industrie;
- Faciliter la mise en application rapide de la recherche gouvernementale;
- Concevoir des solutions durables pour la fibre pour la production d'énergies propres, de bioproduits et de biomatériaux;
- Développer des outils pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques.

En appui à son portefeuille de recherche, le CCFB gère aussi la [forêt expérimentale de Petawawa](#).

1.2 Objectifs du CCFB

Le CCFB élabore des outils et des procédés pour les aménagistes forestiers et les utilisateurs finaux de la fibre ligneuse à l'appui de processus et produits novateurs. Ce faisant, le CCFB appuie la contribution du secteur forestier vers une économie à faibles émissions de carbone et contribue aux activités qui atténuent les changements climatiques et accroît la résilience des forêts canadiennes.

Le programme *Développer des solutions durables pour la fibre* sous la responsabilité du CCFB est fortement axé sur les activités de sensibilisation afin d'assurer la mise en application rapide des procédés et des produits qui sont développés.

Il y a trois axes de recherches importants reliés à la fibre dans ce programme :

- Outils d'aide à la décision pour repérer des attributs de la fibre distincts et prévoir les changements;
- Outils et techniques de prochaine génération pour l'Inventaire forestier amélioré;
- Pratiques d'établissement de peuplements et solutions sylvicoles pour des forêts résilientes, un approvisionnement stable en bois et des occasions de bioéconomie.

1.2.1 Outils d'aide à la décision pour repérer des attributs de la fibre distincts et prévoir les changements

Cet axe de recherche augmente la capacité des forestiers et d'autres intervenants à identifier et à mesurer d'importants attributs de la fibre ligneuse. Les techniques et les outils améliorés permettent d'établir des prévisions plus fiables sur la façon dont les propriétés de la fibre sont touchées par divers traitements.

1.2.2 Outils et techniques de prochaine génération pour l'Inventaire forestier amélioré

Cet axe de recherche permettra aux forestiers et aux autres intervenants d'obtenir des inventaires forestiers plus actuels, exacts et précis que ceux que nous pouvons créer aujourd'hui. Les inventaires de cette nature – considérés ici collectivement comme un « inventaire forestier amélioré de prochaine génération » – donne une idée plus complète et précise du volume, de l'emplacement et des caractéristiques des ressources ligneuses de la forêt. Les outils à l'appui de l'inventaire de la prochaine génération contribuent à améliorer la planification stratégique et opérationnelle.

1.2.3 Pratiques d'établissement de peuplements et solutions sylvicoles pour des forêts résilientes, un approvisionnement stable en bois et des occasions de bioéconomie

Cet axe de recherche contribue à protéger l'approvisionnement en fibre de bois du Canada afin de répondre aux besoins futurs et de tenir compte des conditions qui évoluent. Les nouvelles stratégies, les techniques et les nouveaux outils en matière de sylviculture aident les forestiers à établir des peuplements qui peuvent tolérer les risques engendrés par les changements climatiques. Cet axe de recherche appuie également la production de fibre pour la création de produits à valeur ajoutée de l'avenir et cherche des solutions visant à atténuer les pénuries d'approvisionnement en bois prévues au cours des 20 à 30 prochaines années.

Pour obtenir une description complète des axes de recherche du CCFB, consultez l'Annexe II.

1.3 Priorités du CCFB

Par ses objectifs de recherche et son programme annuel de contributions, le CCFB cherche à faire progresser les priorités du gouvernement du Canada dans le secteur forestier, à savoir:

- Atténuer et adapter les impacts du changement climatique sur les ressources forestières du Canada;
- Soutenir l'innovation basée sur la forêt (en mettant l'accent sur la croissance de la bioéconomie);
- Créer une croissance économique et des possibilités d'emploi dans les communautés autochtones et rurales;
- Soutenir la diversification des produits et des marchés du secteur forestier.

2. Formulaire de demande

2.1 Information pour les demandeurs

2.1.1 Type d'organisation/entité juridique (section 2.1.4 dans le formulaire)

Les bénéficiaires admissibles à l'attribution d'une contribution comprennent :

- Les universités, cégeps/collèges et autres établissements d'enseignement;
- Les provinces et territoires;
- Les entreprises à but lucratif qui produisent des produits forestiers et qui possèdent des unités de production de produits forestiers (p. ex., pâte, papier ou scieries) au Canada;
- Les entreprises à but lucratif qui fournissent des matériaux, produits ou services aux entreprises de produits forestiers définies ci-dessus;
- Les organisations du secteur forestier à but non-lucratif;
- Les établissements de recherche sans but lucratif (y compris FPInnovations).

2.2 Autorités et personnes contacts

2.2.1 Responsable du projet et autorité (section 2.2 dans le formulaire)

Il s'agit du contact officiel pour les notifications de l'Accord et cela devrait être quelqu'un d'un niveau suffisant pour recevoir tous les avis de modification ou de défaut ainsi que les demandes en cours de projet pour les informations de réclamation, etc.

2.2.2 Signataire autorisé (section 2.3 dans le formulaire)

Il s'agit de la (ou des) personne(s) autorisée(s) à signer au nom de l'entité juridique et à conclure des accords pour lier légalement cette organisation.

2.2.3 Autres personnes contacts clés (section 2.4 dans le formulaire)

S'il y a lieu, veuillez fournir les coordonnées de spécialiste(s) de votre organisation qui pourrait vous aider à gérer un accord de contribution (par exemple, le personnel financier qui vous aidera à soumettre une facture, le spécialiste du contrat qui vous aidera à comprendre les termes de l'accord, etc.).

2.3 Renseignements sur le projet

2.3.1 Aperçu (section 3.1 dans le formulaire)

Pour qu'un projet de recherche proposé soit admissible, il doit démontrer clairement comment il appuie les objectifs et les priorités du CCFB.

Les propositions de projet devront décrire les besoins du secteur forestier auxquels ils s'adressent et pour qui, en plus des objectifs et de la façon dont le projet répond ou fait avancer les priorités du programme du CCFB.

2.3.2 Résultats du projet (section 3.2 dans le formulaire)

Les propositions de projet décriront les avantages et les résultats attendus, y compris les avantages pour l'organisme demandeur, ses intervenants, les utilisateurs finaux et le Canada, et décriront également la méthode de mesure du rendement par rapport aux résultats du projet.

2.3.3 Plan de travail (section 3.3 dans le formulaire)

Les propositions de projet devront décrire les activités et/ou les tâches à accomplir pour atteindre les objectifs du projet, incluant la date d'achèvement prévue de chaque activité/tâche et si elle est considérée comme une étape importante (jalón).

2.3.4 Plan de travail détaillé (section 3.3.1 dans le formulaire)

Les activités éligibles peuvent consister en des travaux sur le terrain, des travaux techniques ou de laboratoire, de la modélisation informatique et des analyses économiques. La description de chaque activité devrait inclure:

- La conception expérimentale, le plan d'échantillonnage, les techniques et procédures d'analyse statistique ainsi que la spécification de tous les outils, instruments et installations de laboratoire qui seront utilisés;
- Si un sous-traitant est embauché pour compléter l'activité, veuillez le décrire et mentionner le pourcentage de travail qu'il effectuera;
- Si des collaborateurs externes sont impliqués dans l'activité, veuillez le décrire.

2.3.5 Activités de transfert de connaissances/transfert technologique proposées

Les activités de transfert de connaissances/transfert technologique jouent un rôle important en permettant de livrer au secteur forestier des résultats de recherche compréhensibles et en temps opportun. Les activités de transfert de connaissances/transfert technologique mettent l'accent sur la collaboration et la résolution des problèmes par l'échange de connaissances scientifiques, technologiques et organisationnelles afin de soutenir l'apprentissage mutuel et l'application des connaissances au sein du secteur forestier.

Les demandeurs sont encouragés à inclure une composante ou un plan de transfert de connaissances/transfert technologique dans leur projet, dans le formulaire de demande (section 3.1.6 ou dans la description d'une activité spécifique).

Les bénéficiaires seront encouragés à présenter leurs résultats dans le cadre d'un webinaire lorsque l'accord de contribution sera terminé. Bien que ce ne soit pas une attente formelle de ce programme de financement, la diffusion des résultats de la recherche serait bénéfique pour les promoteurs et les intervenants.

2.3.6 Autres projets et activités

Pour tous les projets admissibles, d'autres activités pertinentes répondant aux objectifs du programme peuvent être jugées admissibles au financement et seront examinées sur une base de cas par cas.

2.4 Renseignements sur le budget

2.4.1 Attribution des fonds

Les contributions seront principalement versées aux organismes sans but lucratif et ne seront pas remboursables.

Les attributions de financement seront établies en fonction de la contribution relative du travail proposé :

- La réalisation des priorités et des objectifs du Gouvernement du Canada et du CCFB;
- Du montant demandé par le demandeur et du financement global disponible.

Une priorité sera accordée aux propositions qui :

- Financent des activités autres que seulement le paiement d'un salaire postdoctoral;
- Démontrent clairement que le projet peut être mené à bien à l'intérieur de l'exercice financier;
- S'appuient sur des fonds additionnels d'autres sources;
- Financent des activités liées à la forêt expérimentale de Petawawa;
- Démontrent clairement qu'elles procureront de plus grands avantages pour les intervenants externes et assureront une optimisation des ressources pour le Gouvernement du Canada.

D'autres facteurs qui peuvent être pris en considération :

- Répartition régionale et représentative du financement à travers le Canada;
- Solide démonstration du travail collaboratif;
- Transfert technologique et transfert de connaissances;
- Partenariats multiples.

Les dépenses engagées avant la signature d'un accord de contribution ne seront pas remboursables.

Le CCFB se réserve également le droit de négocier les sommes à octroyer aux demandeurs, d'après les critères ci-dessus. Les autres propositions de projets reçues pendant l'année seront évaluées en fonction des critères ci-dessus et selon la disponibilité des fonds.

2.4.2 Financement demandé (section 4.3 dans le formulaire)

Les coûts admissibles se rapporteront directement aux objectifs du CCFB et engloberont ce qui suit :

- Les salaires et avantages sociaux, y compris les employés à plein temps, nommés pour une période déterminée et contractuels du bénéficiaire qui participent à l'exécution des projets (pour les accords de contribution avec FPInnovations, seul le traitement direct est admissible);
- Les services professionnels et techniques, notamment les services de recherche, d'experts-conseils, d'ingénierie, de commerce et de laboratoire;
- Les services de recherche universitaires (par exemple, coûts non salariaux associés aux analyses de laboratoire, à l'entreposage, etc.);
- Le matériel et les fournitures jusqu'à 10 000 \$ par article;
- Les biens d'investissement amortissables avec un prix d'achat de 10 000 \$ ou plus (les biens d'investissement achetés avec les fonds de contribution ne deviendront pas des biens du Canada à la fin du projet);
- Les déplacements, y compris les repas et l'hébergement;
- La publication/diffusion, l'impression et autres services de production;
- Les TPS, TVP et TVH après les déductions à laquelle le bénéficiaire a droit;
- Les frais de brevet et autres coûts associés à l'enregistrement de la propriété intellectuelle;
- Les frais généraux qui sont définis comme un soutien administratif fourni directement au projet par les employés du bénéficiaire, évalués au même titre que le temps du personnel

professionnel, le chauffage, l'électricité, la papeterie, les dépenses de télécommunications et autres dépenses de fonctionnement, à condition qu'ils soient directement liés au projet.

- Frais généraux pour les bénéficiaires autres que FPIinnovations : Les coûts indirects admissibles constitueront un pourcentage des coûts admissibles remboursés par projet, d'un maximum de 15 %.
- Frais généraux pour FPIinnovations : Les coûts indirects admissibles seront déterminés au moyen d'un facteur indirect (multiplicateur) appliqué aux coûts salariaux directs admissibles en vertu d'un accord donné.

Les bénéficiaires devront justifier les frais généraux.

2.4.3 Autres contributeurs (section 4.4 dans le formulaire)

Les propositions de projets énuméreront les autres contributeurs, le type d'organisation et les activités qu'ils mèneront, ainsi que le montant de leur contribution en argent et en nature par catégorie de dépenses admissibles.

3. Évaluation des propositions

Toutes les propositions seront évaluées par un comité qui examinera pour chaque soumission l'exhaustivité, la pertinence et le respect des critères ci-dessous.

3.1 Exhaustivité

Toutes les sections du formulaire de demande doivent être remplies, y compris le bloc-signature et la date. Le défaut de fournir tous les renseignements nécessaires dans le formulaire peut entraîner le rejet de la proposition. Veuillez respecter le nombre maximum de mots par section et décrire les acronymes la première fois qu'ils sont utilisés. À l'exception des lettres d'appui, les pièces jointes supplémentaires peuvent ne pas être prises en compte.

Le formulaire de demande est disponible en français et en anglais. Veuillez demander le formulaire dans la langue de votre choix.

3.2 Admissibilité

Les propositions doivent répondre aux critères d'admissibilité, notamment le type de bénéficiaire, le type d'activités et les montants demandés.

3.3 Capacité de gestion de projet (section 4.2 dans le formulaire)

Les propositions de projets seront évaluées sur la base de la preuve que l'équipe d'activités possède les capacités, l'expérience et les qualifications nécessaires pour exécuter le projet, y compris les exemples d'expérience démontrée dans le cadre d'un travail similaire. Les propositions seront également évaluées sur la faisabilité du succès du projet.

3.4 Pertinence

Les projets proposés doivent être pertinents aux objectifs et aux priorités du Gouvernement du Canada et du CCFB. Par exemple:

- Le projet permettra-t-il d'acquérir ou d'améliorer les connaissances dans les domaines, sans en exclure d'autres, des inventaires forestiers améliorés, des biorésidus, de la recherche en génomique/génétique et de la caractérisation de la fibre de bois?
- Le projet propose-t-il des outils, techniques ou applications pour améliorer la prise de décisions en aménagement forestier ?
- Quelle est l'ampleur des opportunités de transfert de connaissances/transfert technologique appuyées par le projet pour atteindre les utilisateurs finaux ? Les produits et techniques de transfert de connaissances/transfert technologique appropriés sont-ils utilisés ?
- Comment le projet proposé contribuera-t-il à la croissance économique et à l'emploi dans les communautés autochtones et les communautés rurales?

Les propositions seront également évaluées en fonction des avantages qu'ils procurent au Canada, aux intervenants de l'industrie et au secteur forestier canadien.

3.5 Collaboration, effet de levier et mobilisation

Les propositions seront évaluées en fonction de la participation de partenaires et de collaborateurs externes, y compris des ressources externes disponibles pour soutenir le projet, tel un soutien financier. Les demandeurs sont encouragés à présenter des lettres d'appui d'utilisateurs finaux détaillant leur besoin pour la recherche ou l'application proposée.

4. Dispositions relatives au cumul

Les projets bénéficieront du minimum de l'aide financière accordée pour favoriser l'atteinte des objectifs énoncés et des résultats attendus du programme.

Les projets approuvés seront admissibles à une aide gouvernementale totale qui ne dépassera pas 100% des coûts admissibles totaux. L'aide du gouvernement fédéral acceptable totale ne dépassera pas 100% des coûts admissibles totaux du projet.

Les demandeurs devront indiquer toutes les sources de financement, y compris les contributions provenant d'autres ministères fédéraux, provinces/territoires, de municipalités et de l'industrie, au début et à la fin du projet.

5. Sous-traitance

Le bénéficiaire doit accepter ce qui suit dans le cadre de tout accord de contribution signé avec RNCAN :

- Il ne doit pas sous-traiter le projet en totalité ou en partie, sauf disposition contraire dans la proposition.
- Il doit aviser RNCAN et obtenir son autorisation écrite relativement à tout nouveau contrat, qui ne figure pas à l'origine dans la proposition, qu'il conclut avec un tiers pour réaliser des travaux du projet lorsque l'estimation du coût des travaux à exécuter dépasse **vingt pour cent (20 %)** de la contribution, et l'avis doit inclure une description de la portée et de la nature des travaux sous-traités, l'identité de l'entrepreneur et le coût estimatif des travaux sous-traités.

6. Modalités de paiement et rapports

Les paiements seront versés en fonction d'un remboursement des dépenses admissibles engagées et mesurables et des jalons de projet préétablis consignés dans les rapports d'étape signés.

Conformément à la Directive sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor, des avances de fonds peuvent être autorisées lorsque le bénéficiaire en fait la demande et selon une évaluation de ses besoins, niveaux de risque et exigences de trésorerie.

RNCAN peut retenir un pourcentage de chaque paiement jusqu'à ce que toutes les conditions de rapports et financières soient satisfaites.

Le bénéficiaire devra présenter les rapports types suivants (les modèles étant fournis par RNCAN) pour la durée du projet :

- Rapports de progrès au milieu et à la fin de l'exercice comprenant les budgets actualisés;
- Rapports financiers présentant les dépenses admissibles engagées avec chaque demande de paiement;
- Rapports des mesures de rendement établies dans l'accord de contribution à la mi-exercice et à la fin de l'exercice;
- Rapport final détaillé, 30 jours après la fin du projet, qui décrit comment celui-ci a contribué à la réalisation des objectifs, des avantages et des indicateurs clés de rendement définis dans l'accord.

Une communication régulière entre le CCFB et les bénéficiaires sera mise en œuvre pour suivre les progrès réalisés. Les bénéficiaires seront encouragés à présenter leurs résultats dans le cadre d'un webinaire lorsque l'accord de contribution sera terminé. Bien que ce ne soit pas une attente formelle de ce programme de financement, la diffusion des résultats de la recherche serait bénéfique pour les promoteurs et les intervenants.

7. Mesures du rendement

Le Programme d'innovation forestière comporte plusieurs indicateurs clés de rendement afin de mesurer le succès du programme, dont le nombre de nouveaux produits et/ou procédés (tels que de nouveaux outils ou techniques) élaborés ou en cours d'élaboration d'ici le 31 mars 2020. Afin que le Programme rapporte sur ces mesures de rendement, les propositions de projet de recherche décriront le ou les nouveaux produits ou procédés qu'ils développeront et à quel stade de développement ou d'achèvement ils se situent à la fin du processus, pour lesquels seront incluses dans les accords des propositions réussies. Cela pourrait inclure :

- le nombre de nouveaux produits forestiers adoptés par l'industrie;
- l'impact économique des technologies, des produits et des procédés forestiers issus de l'innovation et adoptés par le secteur des forêts du Canada;
- le nombre de changements apportés à la réglementation ou de nouveaux règlements adoptés;
- le nombre de produits de recherche scientifique ou de produits/outils techniques (ex. ateliers, séminaires) créés ou distribués;
- le nombre de rapports scientifiques/techniques produits.

8. Vérification des bénéficiaires

RNCan peut procéder à une vérification financière des dépenses admissibles engagées par un bénéficiaire. Les bénéficiaires seront donc tenus de conserver tous les registres financiers concernant les projets ainsi financés pour un minimum de trois ans après la fin de la période de financement visée.

Annexe 1. Informations, dates et liens importants

a. Renseignements généraux

Pour de plus amples renseignements à propos du PIF ou de toute organisation mentionnée dans le présent appel de propositions, veuillez visiter les sites Web suivants :

- Ressources naturelles Canada (RNCAN) : <http://www.rncan.gc.ca/accueil>
- Service canadien des forêts (SCF) : <http://www.rncan.gc.ca/forets>
- Programme d'innovation forestière (PIF) : <http://www.rncan.gc.ca/forets/programmes-federaux/13138>
- Centre canadien sur la fibre de bois : <http://www.rncan.gc.ca/forets/centres-recherche/ccfb/13458>
- FPInnovations : <https://fpinnovations.ca/>

b. Formulaire de demande

- Pour demander un formulaire de demande, veuillez envoyer un courriel à nrcan.cwfc-ccfb.rncan@canada.ca
- Pour soumettre une proposition, envoyez votre formulaire complété à la boîte aux lettres du CCFB : nrcan.cwfc-ccfb.rncan@canada.ca

c. Calendrier pour les demandes

Le calendrier pour le processus des demandes est le suivant:

- Début des soumissions de propositions de projets : 14 novembre 2017
- Date finale des soumissions des propositions de projets : 23h59 heure normale du Pacifique, 15 décembre 2017
- Évaluation initiale de l'admissibilité : 22 décembre 2017

Les demandeurs pris en considération seront contactés pour la négociation du financement.

Remarque : Les accords de contribution ne peuvent commencer avant le 1er avril 2018 et ne se poursuivront pas au-delà du 31 mars 2020.

Le calendrier ci-dessus est sujet à changement. Toute modification sera communiquée au moyen du site Web du [PIF](#) et du [CCFB](#).

d. Normes de services

Dans l'administration du financement des contributions dans le cadre du PIF, RNCan s'est engagé à respecter les normes de service suivantes:

- examiner les propositions reçues et informer les demandeurs des décisions de financement dans les 31 jours ouvrables suivant la date limite d'application;
- envoyer aux demandeurs un accord de contribution pour signature dans les 60 jours ouvrables suivant la notification des décisions de financement aux demandeurs;
- avoir en sa possession les modifications signées dans les 60 jours civils suivant la réception d'une demande recevable;
- verser les paiements dans les 30 jours civils suivant la réception d'une facture complète.

e. Contactez-nous

Veillez adresser toute demande ou question à la [boîte aux lettres du CCFB](#).

Annexe II. Description détaillée des axes de recherche du CCFB

Le CCFB élabore des outils et des procédés pour les aménagistes forestiers et les utilisateurs finaux de la fibre ligneuse à l'appui de processus et produits novateurs. Ce faisant, le CCFB appuie la contribution du secteur forestier vers une économie à faibles émissions de carbone et contribue aux activités qui atténuent les changements climatiques et accroît la résilience des forêts canadiennes.

Le programme *Développer des solutions durables pour la fibre* sous la responsabilité du CCFB est fortement axé sur les activités de sensibilisation afin d'assurer la mise en application rapide des procédés et des produits qui sont développés.

a. Axes de recherches

Voici les trois axes de recherches importants du programme :

- Outils d'aide à la décision pour repérer des attributs de la fibre distincts et prévoir les changements;
- Outils et techniques de prochaine génération pour l'Inventaire forestier amélioré;
- Pratiques d'établissement de peuplements et solutions sylvicoles pour des forêts résilientes, un approvisionnement stable en bois et des occasions de bioéconomie.

1. Outils d'aide à la décision pour repérer des attributs de la fibre distincts et prévoir les changements

Cet axe de recherche augmente la capacité des forestiers et d'autres intervenants à déterminer et à mesurer d'importants attributs de la fibre ligneuse.

Les techniques et les outils améliorés permettent d'établir des prévisions plus fiables sur la façon dont les propriétés de la fibre sont touchées par divers traitements.

Les attributs de la fibre sont les caractéristiques biologiques, physiques et chimiques d'un arbre qui ont une incidence sur sa valeur à des fins commerciales. Elles sont influencées par les pratiques forestières et les changements climatiques. Leur valeur dépend des conditions du marché.

Résultats attendus

- Un rendement économique plus élevé par l'optimisation de l'utilisation de la fibre de bois
- Des forêts capables à l'avenir de supporter les stress des changements climatiques et de fournir de la fibre de bois de grande valeur
- L'augmentation de la résilience des communautés tributaires de la forêt

Exemple d'initiative de recherche en cours

- [Rapprocher les résidus ligneux et leurs applications](#)

2. Outils et techniques de prochaine génération pour l'Inventaire forestier amélioré

Cet axe de recherche permettra aux forestiers et aux autres intervenants d'obtenir des inventaires forestiers plus actuels, exacts et précis que ceux que nous pouvons créer aujourd'hui.

Les inventaires de cette nature – considérés ici collectivement comme un « inventaire forestier amélioré de prochaine génération » – donnent une idée plus complète et précise du volume, de l'emplacement et des caractéristiques des ressources ligneuses de la forêt.

Les outils à l'appui de l'inventaire de la prochaine génération contribuent à améliorer la planification stratégique et opérationnelle. Ces outils et les produits qui en découlent, permettent ce qui suit :

- Faciliter la planification de précision et la gestion de l'approvisionnement en fibre de bois du Canada en permettant aux aménagistes forestiers de prendre des décisions plus éclairées à l'aide de modèles de prévision spatiale de la productivité du peuplement forestier;
- Aider à réduire les coûts opérationnels par une meilleure planification;
- Aider à éviter le risque d'erreurs coûteuses en fournissant des informations fiables pour diverses variables importantes de la gestion et de la planification.

Les inventaires améliorés peuvent également intégrer des valeurs de service pour l'écosystème forestier, comme les terres humides, l'habitat faunique et la richesse des essences. Ces informations permettent aux aménagistes forestiers de mieux tenir compte de la mesure dans laquelle toutes ces valeurs contribuent à la santé, à la résilience et à la productivité des forêts.

Résultats attendus

- L'amélioration des informations concernant les ressources forestières du Canada.
- Des informations de base détaillées pour assurer le suivi des effets des changements climatiques et évaluer le carbone forestier.
- L'intégration des valeurs sociales et environnementales dans la planification de la gestion forestière.
- La mise en application opérationnelle des outils d'inventaire forestier amélioré de la prochaine génération.

Exemples d'initiatives de recherche en cours

- [Techniques d'inventaire forestier améliorées](#)
- [Système LiDAR aérien et suivi de l'inventaire forestier](#)

3. Pratiques d'établissement de peuplements et solutions sylvicoles pour des forêts résilientes, un approvisionnement stable en bois et des occasions de bioéconomie

Cet axe de recherche contribue à protéger l'approvisionnement en fibre de bois du Canada afin de répondre aux besoins futurs et de tenir compte des conditions qui évoluent.

Les nouvelles stratégies et techniques et les nouveaux outils en matière de sylviculture aident les forestiers à établir des peuplements qui peuvent tolérer les risques engendrés par les changements climatiques. Cet axe de recherche appuie également la production de fibre pour la création de produits à valeur ajoutée, et on cherche des solutions visant à atténuer les pénuries d'approvisionnement en bois prévues au cours des 20 à 30 prochaines années.

Les travaux comprennent une recherche sur l'amélioration des arbres à l'aide de la génomique, ainsi que sur l'aide à la migration des arbres, car leurs aires de répartition se déplacent en raison des changements climatiques. Des stratégies sylvicoles novatrices sont conçues et adaptées aux caractéristiques des forêts et des chaînes de valeur actuelles.

Résultats attendus

- L'augmentation de la résilience et de la productivité des ressources forestières du Canada
- L'amélioration de la santé du secteur forestier
- Un soutien à l'établissement d'une économie à faibles émissions de carbone
- L'augmentation de la résilience des communautés tributaires de la forêt
- Le renforcement de l'acceptation sociale de la poursuite de l'aménagement des forêts du Canada

Projets de recherche collaboratifs

Pour bien réaliser toutes les facettes de cet axe de recherche, les travaux ont été répartis en trois projets.

- Des pratiques d'établissement de peuplement pour des forêts résilientes : ce projet contribue à établir ou à transformer les peuplements forestiers de façon à ce qu'ils puissent supporter les risques posés par les changements climatiques, tout en produisant de la fibre de bois pour la création de produits à valeur ajoutée de l'avenir.
- Des solutions sylvicoles pour atténuer les risques liés à la diminution de l'approvisionnement en bois à court terme : ce projet porte sur les éventuelles pénuries d'approvisionnement en bois, attendues dans les 25 prochaines années dans plusieurs régions du Canada.
- Un approvisionnement durable en fibres ligneuses pour des occasions de bioéconomie : ce projet contribue à créer des chaînes d'approvisionnement en résidus durables, viables sur les plans opérationnel et économique, pour l'industrie.

Exemples d'initiatives de recherche en cours

- [Déchets organiques pour la production de biomasse ligneuse](#)
- [Utilisation de données sylvicoles de grande qualité pour augmenter la productivité des peuplements forestiers](#)

Annexe III. Foire aux questions

a. Quelles sont les considérations en matière de propriété intellectuelle?

Toute propriété intellectuelle découlant du projet appartiendra au bénéficiaire ou lui sera cédée sous licence. Le bénéficiaire accordera au Canada une licence libre de redevance, non exclusive, irrévocable pour le monde entier, à perpétuité, afin d'utiliser les données et les renseignements contenus dans les rapports et de modifier ces rapports et documents.

b. Existe-t-il des considérations relatives à l'évaluation environnementale?

Les projets relevant du PIF seront évalués en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et d'autres lois applicables avant que le financement soit versé à un promoteur.

c. Des consultations sont-elles tenues auprès des Autochtones?

RNCan mènera des consultations auprès des Autochtones pour les projets relevant du PIF au besoin et au cas par cas. Pour établir s'il est nécessaire de tenir de telles consultations pour un projet, RNCan tiendra compte de l'obligation de consulter et des pratiques de bonne gouvernance, et ce, selon l'orientation ministérielle et fédérale fournie et en accord avec les conseillers ministériels et les services juridiques. Toute consultation auprès des Autochtones requise pour un projet donné sera effectuée avant que le financement soit versé à un promoteur.

d. Et si j'ai d'autres questions?

Veuillez nous contacter à nrcan.cwfc-ccfb.nrcan@canada.ca si vous avez d'autres questions. Cette section du guide sera mise à jour chaque année pour inclure de nouvelles questions fréquemment posées.